



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ESSONNE
SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTERIELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIF A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DU SECTEUR DE CORBEVILLE, SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'ORSAY ET DE SACLAY

Par arrêté n° 2015/SP2/BAIE/011 du 20 mars 2015 le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de l'aménagement du secteur de Corbeville, sur le territoire des communes d'Orsay et de Saclay.

Cette enquête est régie par les dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

L'enquête publique se déroulera

du lundi 13 avril 2015 au mardi 05 mai 2015 inclus (soit 23 jours).

Par ordonnance du tribunal administratif de Versailles en date du 5 mars 2015, **M. Daniel SOMARIA** a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, ainsi que M. Alain RISPAL, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la conduite de cette enquête.

Le dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles seront mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivants à :

la mairie d'Orsay, 2 Place du Général Leclerc :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : de 08 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00,

Jeudi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00,

Samedi : de 09 h 00 à 12 h 00.

la mairie de Saclay, 12 Place de la Mairie :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,

Vendredi : de 08 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 15,

Samedi (uniquement hors vacances scolaires) : de 08 h 45 à 12 h 00.

Les observations du public sur l'utilité publique de l'opération pourront également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie d'Orsay.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

mairie d'Orsay :

Lundi 13 avril 2015 de 14 h 30 à 17 h 30,

mardi 28 avril 2015 de 9 h 00 à 12 h 00,

lundi 4 mai 2015 de 14 h 30 à 17 h 30.

mairie de Saclay :

Jeudi 16 avril 2015 de 9 h 00 à 12 h 00,

mercredi 29 avril 2015 de 14 h 30 à 17 h 30,

mardi 5 mai 2015 de 14 h 30 à 17 h 30.

Le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, transmettra à la sous-préfète son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la sous-préfecture de Palaiseau (bureau des actions interministérielles et de l'environnement), ainsi qu'aux mairies d'Orsay et de Saclay.

A l'issue de l'enquête, le Préfet de l'Essonne prononcera par arrêté, au profit de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), l'utilité publique du projet, ou une décision motivée de refus.

